

3.6

Avis d'audiences

3.6 AVIS D'AUDIENCES

RÔLE DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE (CSF) – Décembre 2016

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu(x)	Nature de la plainte	Type d'audition
ZAHIR AHMED FANCY 111944	CD00-1109	M ^e François Folot, Président M ^{me} Dyan Chevrier, A.V.A., Pl. Fin. M. Antonio Tiberio	5 décembre 2016 à 9h30	Les 5, 8, 12, 13, 14, 15 et 16 décembre 2016 : Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau, Montréal (Québec) H2X 4B8	Appropriation de fonds pour fins personnelles	Culpabilité
			6 décembre 2016 à 9h30		Non-paiement à l'assureur des sommes perçues	
			7 décembre 2016 à 9h30		Falsification ou contrefaçon de documents	
			8 décembre 2016 à 9h30		Opération non autorisée	
			9 décembre 2016 à 9h30		Fournir de faux renseignements à l'assureur	
			12 décembre 2016 à 9h30		Ne pas avoir effectué un dépôt dans un compte séparé	
			13 décembre 2016 à 9h30			
			14 décembre 2016 à 9h30			
			15 décembre 2016 à 9h30			
			16 décembre 2016 à 9h30			
JEAN-LÉON LAVOIE 120102	CD00-1166	M ^e Janine Kean, Présidente M. Benoit Bergeron,	6 décembre 2016 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau, Montréal (Québec) H2X 4B8	Conflits d'intérêts	Culpabilité
			7 décembre 2016 à 9h30			

		A.V.A., Pl. Fin. M. Marc Binette, Pl. Fin.				
KEVIN CHARBONNEAU DESJARDINS 198741	CD00-1186	M ^e Claude Mageau, Président M. Denis Marcil M. Gabriel Carrière, Pl. Fin.	14 décembre 2016 à 9h30	Tribunal administratif du travail (CRT) 35, rue Port-Royal Est, Montréal (Québec) H3L 3T1	Avoir témoigné de la signature d'un consommateur hors de sa présence Informations incomplètes, fausses, trompeuses ou susceptibles d'induire en erreur (explications, déclarations, représentations ou renseignements)	Culpabilité
ANDRÉ LÉVESQUE 121657	CD00-1071	M ^e François Folot, Président M ^{me} Gisèle Balthazard, A.V.A. M. Stéphane Prévost, A.V.C.	20 décembre 2016 à 9h30 21 décembre 2016 à 9h30	Tribunal administratif du travail (CLP) 500, boul. René- Lévesque Ouest, Montréal (Québec) H2Z 1W7	Absence ABF ou analyse de besoins financiers non conforme Avoir fait signer un document en blanc	Sanctions
CLAUDE NORBERT 125073	CD00-1180	M ^e Janine Kean, Présidente M. Richard Leduc M. John Ruggieri, A.V.A., Pl. Fin.	20 décembre 2016 à 9h30 21 décembre 2016 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau, Montréal (Québec) H2X 4B8	Conflits d'intérêts	Culpabilité

RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES (ChAD) – DÉCEMBRE 2016

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
Noémie Turgeon, inactive et sans	Plainte n° 2016-07-	M ^e Patrick de Niverville,	1 ^{er} décembre 2016	Chambre de l'assurance	1 chef pour avoir utilisé ou s'est appropriée à des fins personnelles une	Audition sur culpabilité

RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES (ChAD) – DÉCEMBRE 2016

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
mode d'exercice comme courtier en assurances de dommages Certificat n° 191207	02(C)	président M. Benoit St-Germain, membre M. Philippe Jones, membre	9h30	de dommages – Montréal	somme de 500 \$ que lui a remis un client à des fins de paiement de primes d'assurance (article 16 de la <i>Loi sur la distribution des produits et services financiers</i> et articles 9 et 37(8) du <i>Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i>).	et sanction
Nancy Daoust, courtier en assurance de dommages Certificat n° 151706	Plainte n° 2016-08-01(C)	M ^e Patrick de Niverville M. Benoit St-Germain, membre M. Philippe Jones, membre	1 ^{er} décembre 2016 11h	Chambre de l'assurance de dommages - Montréal	5 chefs pour avoir fait défaut d'exécuter des mandats confiés par cinq assurés pour des protections d'assurance automobile et habitation (article 16 de la <i>Loi sur la distribution des produits et services financiers</i> et articles 26, 37(1) et 37(4) du <i>Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i>).	Audition sur culpabilité et sanction
Louis Lulli Jr. César-Mathieu, inactif et sans mode d'exercice comme courtier en assurance de dommages des particuliers (4B) Certificat n° 185326	Plainte n° 2015-10-01(C)	M ^e Patrick de Niverville, président M ^{me} Marie-Ève Racine, membre M. Serge Meloche, membre	5 décembre 2016 9h30	Chambre de l'assurance de dommages - Montréal	3 chefs pour s'être approprié ou pour avoir utilisé des sommes totalisant 1 426,96 à d'autres fins que celles pour lesquelles elles lui avaient été confiées (article 16 de la <i>Loi sur la distribution de produits et services financiers</i> et articles 28, 37(1), 37(5) et 37(8) du <i>Code de déontologie des représentants en assurances de dommages</i>); 4 chefs pour avoir fait défaut de donner à un assureur les renseignements dont il est d'usage de	Audition sur sanction

RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES (ChAD) – DÉCEMBRE 2016

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
					<p>fournir (article 16 de la <i>Loi sur la distribution de produits et services financiers</i> et articles 29 et 37(1) du <i>Code de déontologie des représentants en assurances de dommages</i>);</p> <p>3 chefs pour avoir exercé ses activités de façon négligente (article 16 de la <i>Loi sur la distribution de produits et services financiers</i> et l'article 37(1) du <i>Code de déontologie des représentants en assurances de dommages</i>);</p> <p>2 chefs pour avoir fait défaut de donner suite aux instructions de son client (article 16 de la <i>Loi sur la distribution de produits et services financiers</i> et articles 9, 26, 37(1) et 37(6) du <i>Code de déontologie des représentants en assurances de dommages</i>);</p> <p>1 chef pour avoir fait défaut de rendre compte et d'agir en conseiller consciencieux (article 16 de la <i>Loi sur la distribution de produits et services financiers</i> et articles 9, 37(1), 37(4) et 37(6) du <i>Code de déontologie des représentants en assurances de dommages</i>).</p>	
Kevin Patenaude,	Plainte n ^{os}	M ^e Patrick de	5 décembre 2016	Chambre de	8 chefs pour avoir exercé ses activités	Audition sur

RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES (ChAD) – DÉCEMBRE 2016

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
inactif et sans mode d'exercice comme courtier en assurance de dommages (4A)	2016-01-01(C)	Niverville, président M ^{me} Marie-Eve Racine, membre	9h30	l'assurance de dommages - Montréal	de façon négligente (articles 16, 27 et 28 de la <i>Loi sur la distribution de produits et services financiers</i> et articles 9, 26, 29, 37(1), 37(4), 37(5), 37(6) et 37(7) du <i>Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i>).	sanction
Certificat n° 126144		M. Philippe Jones, membre				